

Gestion de l'insertion professionnelle (BEM)

Le chemin sain pour retourner au travail

Lorsqu'un travailleur est en arrêt pour une durée prolongée ou plus fréquemment, une procédure de BEM peut prévenir de nouvelles incapacités de travail ou faciliter le retour à l'emploi.



Présentation de la procédure de BEM :

Un collaborateur est en incapacité de travail six semaines d'affilée ou au cours de l'année. L'employeur propose une procédure de BEM à la personne concernée et obtient son consentement. En parallèle, les représentants des intérêts au sein de l'entreprise sont informés de l'offre.

L'employeur lance une procédure de BEM en cas d'accord.

Le comité d'entreprise/le comité du personnel ou les représentants du personnel sont associés. Dans le cas d'un collaborateur souffrant d'un handicap grave, la représentation des personnes lourdement handicapées est également impliquée.

Au cours d'un ou de plusieurs entretiens, les mesures envisageables sont abordées et coordonnées avec toutes les parties concernées.

Les mesures sont mises en œuvre et leur succès est vérifié.

Photo : Robert Kneschke/Shutterstock



Vous trouverez plus d'informations sur: bih.de/bem

5 Questions et réponses ...

sur la procédure de BEM

1 Qu'est-ce que la gestion de l'insertion professionnelle?

La gestion de l'insertion professionnelle (BEM) englobe toutes les activités, mesures et prestations visant à stabiliser et à maintenir la relation de travail. Tout collaborateur qui, quelle que soit l'année civile, a perdu plus de six semaines de travail sans interruption ou a subi une incapacité de travail répétée pendant une période de douze mois a droit à une procédure de BEM. Dans ce cas, l'employeur est légalement tenu de proposer un entretien de BEM. Les collaborateurs décident eux-mêmes s'ils acceptent ou refusent l'invitation à un entretien de BEM.

2 Qui est impliqué?

Employeurs Ils proposent un entretien de BEM aux collaborateurs et lancent la procédure en cas d'accord.

Collaborateurs Ils sont libres de décider de participer ou non à un entretien de BEM. Si le collaborateur a décidé de participer, sa participation active au processus est importante pour le succès de la procédure de BEM. S'il refuse d'y participer, sa décision n'a pas de conséquences directes en matière de droit du travail.

Les représentants des intérêts au sein de l'entreprise (comité d'entreprise/comité du personnel ou représentation du personnel et, le cas échéant, représentation des personnes lourdement handicapées) sont des interlocuteurs importants. Ils connaissent les conditions d'exploitation et peuvent fournir des indications pour optimiser les conditions de travail. Dans le cadre de leurs droits de participation et de contrôle, ils ont la possibilité d'intervenir auprès de l'Office de l'intégration et de l'inclusion et d'autres tiers.

3 Comment se déroule la procédure de BEM?

Dans le cadre d'une ou de plusieurs discussions conjointes, toutes les parties prenantes examinent les causes possibles sur le lieu de travail et examinent les



Le programme de gestion de l'insertion professionnelle est une mission d'équipe.

mesures appropriées pour modifier ou éliminer de manière positive ces facteurs d'influence. Ces mesures peuvent comprendre, par exemple, des changements techniques ou organisationnels sur le lieu de travail, des mesures de qualification professionnelle ou de réadaptation médicale. Des entretiens de suivi réguliers et un entretien de clôture sont organisés afin de vérifier les résultats obtenus.

4 Quel est le rôle de l'Office pour l'intégration et l'inclusion?

Les offices d'intégration/inclusion apportent une expertise et une expérience considérables dans le cadre de la procédure de BEM et connaissent les mesures de participation et d'accompagnement au travail. Ils assistent les candidats dans leur démarche et font appel à d'autres experts si nécessaire. Si des travailleurs lourdement handicapés ou des personnes assimilées sont concernés, l'Office de l'intégration et de l'inclusion peut également fournir lui-même des prestations dans son domaine de compétence. L'Office pour l'intégration et l'inclusion propose également des formations adaptées aux acteurs de l'entreprise.

5 Pourquoi la participation à la procédure de BEM est-elle utile?

La procédure de BEM vise à éliminer les causes des incapacités de travail prolongées ou récurrentes et à prévenir ainsi de nouvelles défaillances. Pour les collaborateurs, la procédure de BEM offre la possibilité d'améliorer ensemble la situation individuelle du travail.



Pour plus d'informations: n'hésitez pas à contacter votre bureau régional de l' Office de l'intégration et de l'inclusion. Vous trouverez plus d'informations sur le site web de BIH → bih.de/bem

